



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20250127-04-2025-DE
Date de télétransmission : 29/01/2025
Date de réception préfecture : 29/01/2025

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°04-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier (27/01/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(21)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : M. GUEDON donne pouvoir à Mme DAMBREVILLE ; Mme SEDE à M. ARCIERO ; Mme DUPOUY à Mme PEUCHET

Absents non représentés : M. SENE Mme RACAULT Mme PANNIER

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia ALAPHILIPPE

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Garantie d'emprunt – Logements à caractère social du Clos des Bouviers (CLESENS) Contrat de prêt n°166636

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la réalisation de logements sociaux par l'opérateur CLESENCE, ce dernier a souscrit un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 2 056 990,00 euros. Afin de finaliser cette opération, il est demandé à la commune d'accorder sa garantie pour ce prêt conformément aux conditions décrites dans le contrat annexé à la présente délibération.

Les caractéristiques financières des lignes de prêt sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Type de Financement	Montant (€)	Durée	N° Ligne du Prêt et TEG
CPLS	139 866,00	40 ans	N° 5625975 – 4,11 %
PLAI	166 146,00	40 ans	N° 5625972 – 2,60 %
PLAI Foncier	161 955,00	60 ans	N° 5625971 – 3,48 %
PLI	377 923,00	35 ans	N° 5625987 – 4,40 %
PLI Foncier	221 286,00	50 ans	N° 5625986 – 4,40 %
PLS	130 942,00	40 ans	N° 5625973 – 4,11 %
PLS Foncier	172 742,00	60 ans	N° 5625974 – 3,48 %
PLUS	411 325,00	40 ans	N° 5625989 – 3,60 %
PLUS Foncier	274 805,00	60 ans	N° 5625988 – 3,48 %

Il est à noter qu'une contre-garantie (garantie de 2^{ème} rang) de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, sera prise une fois la garantie d'emprunt prise par la Ville de Survilliers.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°166636 signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et CLESENCE ;

Vu la nécessité de garantir le financement des logements sociaux situés Allée des Bouviers à Survilliers ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

ARTICLE 1er : ACCORDE sa garantie pour le remboursement du prêt souscrit par CLESENCE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 2 056 990,00 euros, correspondant à 100 % du principal, augmenté de toutes les sommes dues au titre du contrat de prêt n°166636, notamment les intérêts, frais et accessoires.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que cette garantie est accordée pour toute la durée du prêt, jusqu'à son remboursement intégral.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour honorer les engagements de la garantie d'emprunt, conformément aux dispositions de l'article L.2252-2 du CGCT.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, à la Caisse des Dépôts et Consignations, et à l'emprunteur CLESENCE.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS